

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 mars 2018

Le vingt mars de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Hervé LE MAREC, maire de la commune d'Hénonville.

Etaient présents : MM BOURGHELLE, DELACOUR, DOUTRELEAU, HADJAB, LE MAREC, MAUBERT, MEURIER, MMES BABIJ, BOITARD, FROISSART, LUSSON.

Absents excusés : M. DECAGNY qui donne pouvoir à Mme FROISSART, M. PONCET qui donne pouvoir à M. MAUBERT, Mme LESOBRE qui donne pouvoir à Mme LUSSON
M. MAUBERT est élu secrétaire de séance.

Objet, travaux 2018 fenêtres du château :

M. le maire expose :

Les fenêtres du château nécessitent d'être repeintes, après avoir consulté des artisans, un seul a répondu, il s'agit de Fribat pour un montant de 19 824 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise monsieur le maire à commander les travaux de peinture des fenêtres du château pour un montant HT de 16 520 € soit 19 824 € TTC.

Objet, travaux 2018 création d'un local spécifique ballons et d'une buvette :

M. le maire propose la création d'un local spécifique ballons et d'une buvette dans le local ballons actuel dans les vestiaires de foot.

Deux sociétés ont répondu pour la réalisation de ces travaux la société Batic pour un montant total de 48 041,95 € TTC, et la société FRIBAT pour un montant de 16 296 € TTC. Monsieur le maire propose de retenir la société FRIBAT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise monsieur le maire à commander les travaux de création d'un local ballons et d'une buvette auprès de la société FRIBAT pour un montant HT de 13 580,00 € soit 16 296 € TTC.

Objet, Convention de mise à disposition exceptionnelle du château:

M. le maire expose :

Il s'agit de mettre le château à la disposition d'un groupement de cinq entreprises pour une réception dans le parc du château le jeudi 21 juin 2018, le prix de la location étant fixé par délibération, le montant est donc de 2 500 €. Il s'agit des sociétés : Philaqua, Le froid Francilien, Serfim, DSC, BLM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à mettre le château à disposition le jeudi 21 juin 2018 auprès de ces cinq sociétés pour un montant de 2 500€.

Objet : Taux des taxes locales directes,

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux des taxes directes locales au même niveau que les années précédentes après analyse des deux années précédentes et de l'année 2017 de la façon suivante :

Analyse des taux 2017, et proposition 2018

Taux d'imposition des taxes locales directes - 2017

Désignation	Taux	base d'imposition	Produits
Taxe d'habitation	5,30%	792 557	42 006 €
Taxe Foncière (bâti)	11,30%	1 003 643	113 412 €
Taxe foncière (non bâti)	23,67%	42 481	10 055 €

165 472 €

Taux d'imposition des taxes locales directes - 2018

Désignation	Taux	base d'imposition	Produits
Taxe d'habitation	5,30%	804 400	42 633 €
Taxe Foncière (bâti)	11,30%	1 083 244	122 407 €
Taxe foncière (non bâti)	23,67%	42 752	10 119 €

175 159 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à maintenir le taux des taxes locales directes comme définis ci-dessus

Objet, Subventions des associations 2018,

Monsieur le maire propose l'attribution des montants des subventions de la manière suivante :

Subventions - année 2018 -

associations	Montant voté
amis du château	310,00 €
associations des anciens combattants	460,00 €
Association Sportive d'Henonville	920,00 €
Bien Vivre à Hénonville	360,00 €
club de l'automne	920,00 €
club omnisport d'hénonville	920,00 €
club pétanque hénonville	500,00 €
coopérative scolaire	920,00 €
croix rouge	220,00 €
l'école buissonnière	500,00 €
ligue contre le cancer	220,00 €
amicale des donateurs	250,00 €
Shotoka Henonville Club	150,00 €
Association Judo Club Hénonvillois	150,00 €
Hénonville initiatives	150,00 €
Le paradis des boutchous et des bouquins	150,00 €
Total subventions	7 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à attribuer le montant des subventions aux associations comme décrits dans le tableau ci-dessus.

Objet, Convention avec le département – Aménagement de sécurité et de voiries,

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre de la réalisation du programme des travaux 2018, il convient de signer une convention avec le département pour les aménagements que la commune prévoit sur les routes départementales, à savoir :

- La création de deux plateaux en entrée de village, rue de Villeneuve Les Sablons et rue du Professeur René Dubos
- La création de deux giratoires RD 121 et RD 105 et RD 121 et RD 5
- La mise en sens unique du bas de la rue Bamberger

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer toutes les conventions nécessaires à la réalisation des travaux du programme 2018 sur les routes départementales : (voir liste ci-dessus)

Objet : Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur DIEDRICH, receveur :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire, 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 201 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Et ont signé au registre les membres présents :